



LA FÊTE DE LA MISERICORDE

Je désire que le premier dimanche après Pâques soit la fête de la Miséricorde (Petit Journal 299).

Qui approchera, ce jour-là de la source de Vie, obtiendra une totale rémission de ses fautes et de leurs châtements (petit Journal 300).

Ce désir fut exprimé pour la première fois par le Seigneur Jésus à Plock en 1931, lorsqu'Il révéla à Sœur Faustine sa volonté en ce qui concerne l'image de la Miséricorde Divine. Les années suivantes, Jésus revint à cette exigence, quatorze fois. Il précise la date de cette fête dans le calendrier liturgique, la raison et le but de son institution et aussi la façon de la préparer et la manière de la célébrer.

Le choix du premier dimanche après Pâques, il termine l'octave de la Résurrection, montre le lien étroit entre le mystère Pascal de la Rédemption et la fête de la Miséricorde. Car la passion, la mort et la résurrection du Christ sont la révélation éminente de l'amour miséricordieux de Dieu. L'œuvre de la Rédemption porte ses fruits et s'opère dans les Sacrements de l'Eglise dont parle la liturgie de la fête de la Miséricorde. Le baptême, le sacrement de la réconciliation, l'Eucharistie, sont les sources intarissables de la Miséricorde Divine vers lesquelles la Sainte Eglise conduit toutes les générations sur toute la terre.

C'est pourquoi la liturgie de ce dimanche est le point culminant d'adoration de Dieu dans le mystère de la miséricorde.

La Fête de la Miséricorde doit être non seulement, celle de l'adoration particulière de Dieu dans ce mystère, mais aussi un jour de grâce pour tous, surtout pour les pécheurs.

Jésus dit : Je désire que la fête de la Miséricorde soit le recours et le refuge pour les âmes, et surtout pour les pauvres pécheurs (petit Journal 699).

Qui s'approchera, ce jour-là de la Source de Vie, obtiendra une totale rémission de ses fautes et de leurs châtements (petit journal 300).

En ce jour sont ouvertes toutes les sources divines par lesquelles s'écoulent les grâces ; qu'aucune âme n'ait peur de s'approcher de moi, même si ces péchés sont comme l'écarlate (petit journal 699).

Pour profiter de si grands dons, il faut remplir les conditions de la Dévotion à la Miséricorde Divine, cela veut dire :

- 1°) Mettre toute sa confiance en Dieu.
- 2°) Accomplir des œuvres de miséricorde.
- 3°) Etre en état de grâce sanctifiante par la Sainte confession.
- 4°) Accéder à la Source de Vie par la Sainte communion à l'Eucharistie.

Jésus dit : Aucune âme ne trouvera justification tant qu'elle ne s'adressera pas avec confiance à ma miséricorde, c'est pourquoi le premier dimanche après Pâques doit être la fête de la Miséricorde, les Prêtres doivent ce jour là parler aux âmes de ma grande et insondable miséricorde (petit journal 570).

J'accorderai aux âmes toutes sortes de grâces (petit journal 796).